



Procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2021

Le Conseil municipal de la commune de BOURG-SAINT-BERNARD, convoqué régulièrement, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Étaient présents :

- Mesdames JALABERT, DURAND, METCHE, HÖLDERLE, LAFFON, de PERTHUIS, GALLOIS
- Messieurs RIBAUT, ALLIOUX, LOUP, PARKER, LAUTH

Excusé :

- Monsieur Benoit GIRAUDY a donné procuration à Madame Lucie GALLOIS pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Absent excusé :

- Monsieur Boyer

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 15 février
2. Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATIONS :

1. Délibération pour l'article 10 du règlement intérieur du marché suite à la modification de la loi de finances
2. Délibération pour fixer le taux de la surtaxe de l'assainissement pour le budget 2021
3. Délibération pour approuver le budget assainissement 2021
4. Délibération pour approuver les taux d'imposition des deux taxes directes locales
5. Délibération pour approuver le budget communal 2021

Vie de la commune

1. Discussion pour approuver le pacte de gouvernance de la communauté de commune
2. Discussion sur le dispositif d'aide aux élus pour les frais de garde.
3. Discussion à propos de la fermeture de la classe de primaire
4. Organisation de la circulation au centre du village
5. Suivi des dossiers Arbre et Maison en Péril
6. Traitements des arbres
7. Suppression de l'apport collectif du stade
8. Modification du règlement intérieur du conseil municipal
9. Devenir du logement de la poste.
10. Compte rendu des actions menées

Début de la séance à 20h35

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 15 février 2021

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2021 pour signature. Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

2. Désignation des secrétaires de séance

Mme Marie-Solange de PERTHUIS et Mme Marie-José METCHE

DELIBERATIONS :

1. Délibération pour l'article 10 du règlement intérieur du marché suite à la modification de la loi de finances :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'approbation du règlement du marché de plein vent, par délibération n°20200054D en date du 23 novembre 2020, et plus particulièrement l'article 10 « DROIT DES PLACES ET BRANCHEMENT » – paragraphe 2 : LE PAIEMENT, il convient de modifier l'échéance pour percevoir le droit de place.

En effet, suite à la modification de la loi de finances qui stipule que : « Dans le cadre du projet prévoyant la suppression du maniement des espèces dans les centres des finances publiques, l'article 201 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 autorise l'État à confier à un ou plusieurs prestataires extérieurs les opérations en numéraire aujourd'hui réalisées dans les centres des finances publiques. Cette mesure permettra aux centres des finances publiques de ne plus manier d'espèces, tout en maintenant des possibilités de paiement en espèces pour les usagers qui en ont besoin et en garantissant aux régisseurs de recettes des collectivités territoriales une solution pour déposer leurs fonds auprès d'un réseau de proximité. »

Le régisseur, nommé par le Maire, percevra **1 fois par an**, le droit de place de chaque commerçant présent sur le marché pour l'année entière écoulée.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour approuver la modification de l'article 10 du règlement intérieur du marché plein vent.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

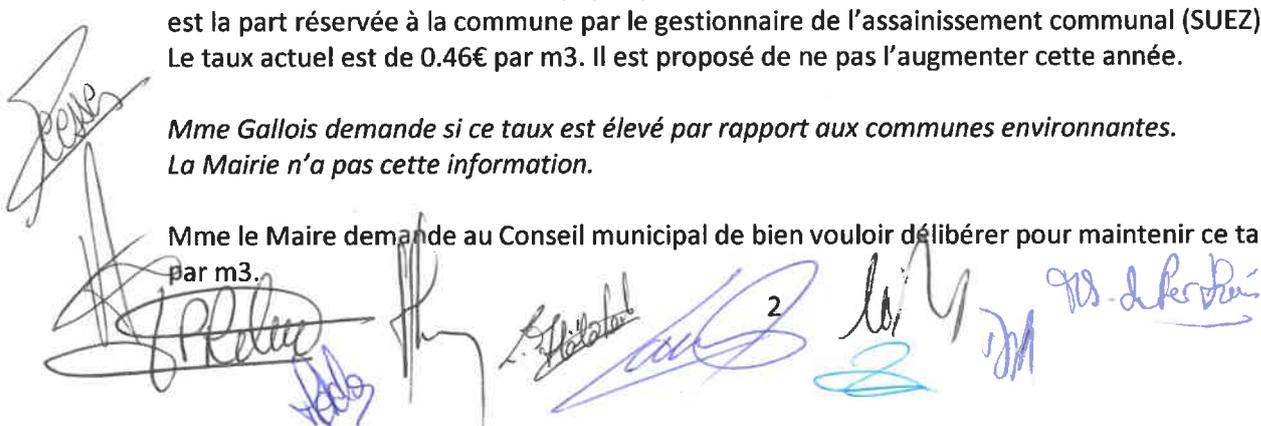
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

2. Délibération pour fixer le taux de la surtaxe de l'assainissement pour le budget 2021

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter la surtaxe communale appliquée à la redevance d'assainissement payée par les usagers de ce service pour l'année 2021. Cette surtaxe est la part réservée à la commune par le gestionnaire de l'assainissement communal (SUEZ) Le taux actuel est de 0.46€ par m3. Il est proposé de ne pas l'augmenter cette année.

Mme Gallois demande si ce taux est élevé par rapport aux communes environnantes.
La Mairie n'a pas cette information.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour maintenir ce taux à 0.46€ par m3.



La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

3. Délibération pour approuver le budget assainissement 2021

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finance du mardi 9 mars 2021 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : **32 660.02€**

Recettes : 31 234.00€
+ 1 426.02€ excédent reporté 2021
32 660.02€

Investissement : Dépenses : 47 292.70€
+ 98 295.86€ Restes à réaliser
+ 27 282.00€ Déficit antérieur reporté 2021
172 870.56€

Recettes : 173 513.92€
+ 0.00€ Restes à réaliser
173 513.92€

Mme Durand demande si lorsque le lotissement « Moulin II » sera raccordé, le budget restera à l'équilibre.

Le raccordement des 22 lots du lotissement et des futurs logements (dans les dents creuses du village) devrait permettre d'équilibrer le budget au moins pour 5 ans.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le budget assainissement 2021.

La délibération est soumise au vote.

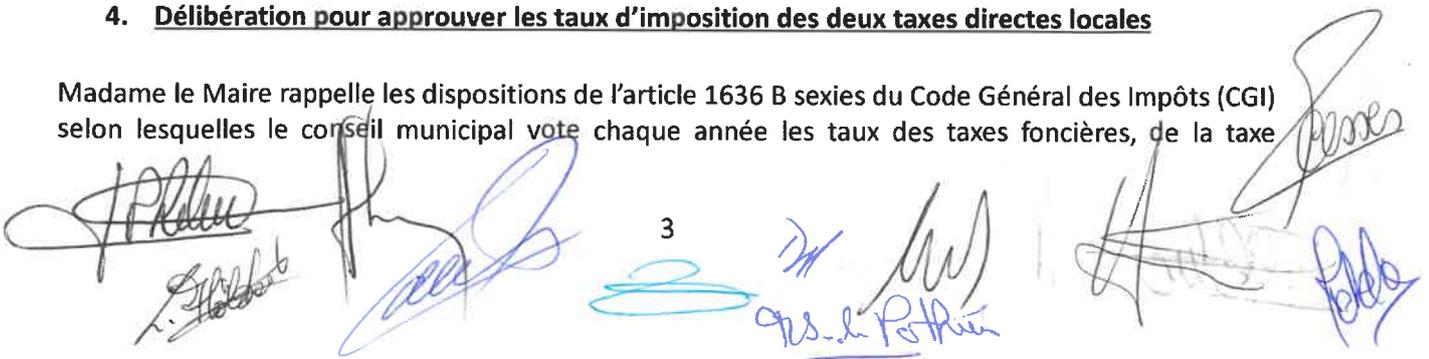
RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

4. Délibération pour approuver les taux d'imposition des deux taxes directes locales

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe

3



d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Elle précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de **21,90 %** est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient **39.34%** (soit le taux départemental de **21,90 %** + le taux communal de **17.44 %**).

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	39.34 %	39.34 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	77.56%	77.56%

Madame Le Maire, demande au conseil municipal de délibérer pour approuver les taux d'imposition des deux taxes directes locales.

La délibération est soumise au vote.

RÉSULTATS

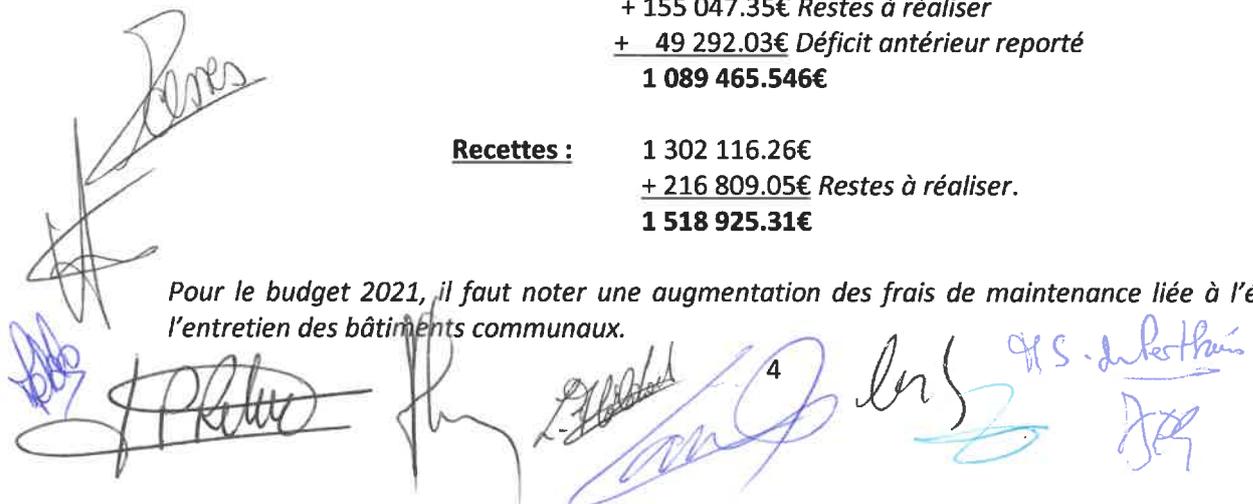
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

5. Délibération pour approuver le budget communal 2021

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finance du mercredi 9 mars 2021, comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	1 322 613.18€
	Recettes :	820 184.60€
		+ 502 428.58€ <i>excédent reporté</i>
		1 322 613.18€
Investissement :	Dépenses :	885 126.18€
		+ 155 047.35€ <i>Restes à réaliser</i>
		+ 49 292.03€ <i>Déficit antérieur reporté</i>
		1 089 465.546€
	Recettes :	1 302 116.26€
		+ 216 809.05€ <i>Restes à réaliser.</i>
		1 518 925.31€

Pour le budget 2021, il faut noter une augmentation des frais de maintenance liée à l'école et de l'entretien des bâtiments communaux.



Pour l'investissement nous nous sommes basés sur le travail entrepris lors du dernier conseil. Si nous n'avons pas d'impondérables (comme la démolition de la maison en péril dont le coût est évalué à 100 000€) nous devrions clôturer l'année 2021 avec un résultat positif de l'ordre de 400 000€ à minima.

Mme le Maire précise que la Communauté de communes TERRES DU LAURAGAIS paye des cotisations au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), au GAL (Groupe d'Acteurs Locaux) et le au SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) pour toutes les communes. A ce jour, seule 5 communes voient ces cotisations retenues sur leurs Attributions de Compensations. Afin de régulariser et uniformiser, le paiement des ces cotisations, pour l'ensemble des communes, TERRES DU LAURAGAIS demande un reversement de ces montants (calculés sur le nombre d'habitants) aux 53 autres communes.

M. Parker a demandé quelques explications concernant les divers frais de fonctionnement et investissements.

- *En quoi consiste les travaux prévus pour les églises ?
Nettoyage du toit et réparation du clocher pour l'église de Bourg St Bernard et réfection de la sacristie, chenaux percés, gouttières pour l'église de Roques.*
- *Projet de participation à la création d'un terrain de football synthétique à Lanta. Pourquoi ce projet et non budgétisé et avons-nous la possibilité de refuser ?
Le projet présenté est trop succinct et ne nous a pas permis de prendre une décision, et oui nous pouvons refuser d'y participer.*
- *Concernant la bibliothèque, quand est prévu le déménagement ? il avait été également envisagé d'acheter des rayonnages mobiles mais rien n'est prévu au budget ?
Nous n'avons pas fixé de date pour l'instant. Nous allons utiliser les étagères qui sont déjà disponibles en attendant de voir quelle aide pourrait nous apporter le Conseil Départemental.*
- *Qu'en est-il de la réfection du court de tennis extérieur ?
Les travaux sont reportés à l'année prochaine en accord avec le Président du Tennis Club BSB.*
- *Quid de la mise en place du plan pluriannuel annoncé au conseil municipal du 14 septembre 2020 ? Etant donné que nous n'avons pas réglé la totalité des frais, et nous n'avons pas perçu la totalité des subventions liées à l'école, nous avons préféré jouer la prudence avant de nous engager dans de nouvelles dépenses importantes.*

*Mme Durand demande comment va fonctionner la nouvelle bibliothèque, et qu'en est-il de la subvention de la 3° tranche accordée par le Conseil Départemental de 213 000€ ?
Elle va fonctionner comme une bibliothèque municipale, mais avec des personnes bénévoles.
La 3° tranche n'est pas inscrite au budget, car nous n'avons pas reçu la notification écrite.*

*Mme Gallois demande comment nous allons aménager la bibliothèque ?
Les étagères et les livres sont stockées dans l'appartement de Roques. Comme précisé ci-dessus, nous n'avons pas fixé de date de déménagement.*

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le budget communal 2021.

La délibération est soumise au vote.

RÉSULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14



Vie de la commune

1. DISCUSSION pour approuver le pacte de gouvernance de la communauté de commune :

Madame le maire expose au conseil le pacte de gouvernance :

Un chantier confié à Gilbert Hébrard.

Dès sa réélection à la tête de la communauté de communes Terres du Lauragais en juillet dernier, Christian Portet avait fixé le cap du mandat à venir :

« J'affirme que la bonne échelle pour assurer la réussite des projets collectifs et plus particulièrement des projets transverses, c'est l'échelon de la commune. Au regard de ce que permet la loi Engagement et proximité, la priorité politique sur le mandat sera donc l'affirmation du couple commune – communauté de communes. Ce sera le socle de notre gouvernance. » Christian Portet Mercredi 15 juillet 2020, à l'issue de sa réélection à la présidence de Terres du Lauragais

Une discussion s'engage et Mme le Maire nous informe que Vallesvilles a voté contre.

Mme Durand demande pourquoi, mais nous n'avons pas d'informations.

M. Lauth nous informe qu'il a demandé à la Communauté de Communes quelle serait leur participation pour la création de chemins de randonnée autour du village. Il lui a été répondu, qu'il n'y aurait pas d'aide, car les abords du Canal du Midi étaient privilégiés.

M. Lauth propose de reprendre les projets du programme électoral et de demander à l'intercommunalité ce qu'elle serait prête à financer.

M. Parker demande pourquoi nous n'avons qu'un seul délégué alors que notre commune compte plus de 1000 habitants.

Mme le Maire répond qu'ils se sont basés sur les chiffres de l'Insee de 2014.

Mme Metche fait remarquer que pour la répartition des charges, ils ont bien trouvé plus de 1000 habitants.

Mme le Maire précise qu'à travers ce pacte, la communauté de communes pourra proposer à des Conseillers municipaux de participer à des commissions thématiques, alors que jusqu'à présent seul les maires et/ou délégués pouvaient y assister.

Nous décidons d'attendre d'autres explications et réunions pour prendre une décision et approuver ou non ce pacte ou d'y amener des modifications.

Le conseil souhaite qu'une rencontre ait lieu avec M. Gilbert HEBRARD.

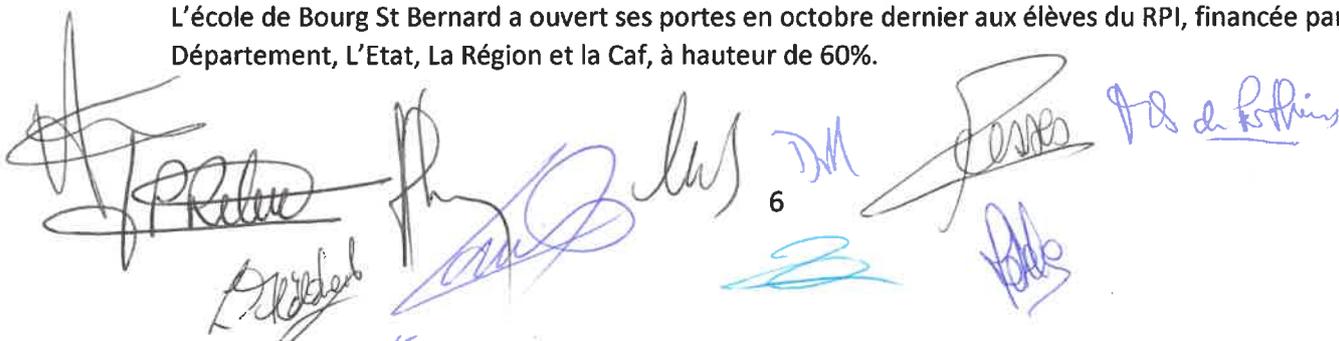
2. Discussion sur le dispositif d'aide aux élus pour les frais de garde.

Une aide pour les frais de garde est proposée aux élus ayant de jeunes enfants à faire garder lors des réunions du conseil.

Pour le moment aucun conseiller ne la demande, la décision peut être revue ultérieurement par les jeunes parents.

3. Discussion à propos de la fermeture de la classe de primaire :

L'école de Bourg St Bernard a ouvert ses portes en octobre dernier aux élèves du RPI, financée par le Département, L'Etat, La Région et la Caf, à hauteur de 60%.



6

Trois mois plus tard, lors de la dernière visite en janvier 2021 de l'inspectrice du secteur de Lanta, a annoncé la fermeture d'une classe du primaire dans le RPI pour la rentrée 2021. Cette fermeture nous a été confirmée par courrier émanant du Directeur Académique, le 5 mars dernier.

La commission école, les trois mairies du RPI, les enseignants et les DPE se mobilisent pour montrer le mécontentement de cette fermeture par le biais des médias, de la confection de banderoles et par la diffusion d'une pétition dans les commerces du village et sur les réseaux.

Mme le Maire précise qu'un recomptage sera effectué en juin par les services académiques (après les inscriptions officielles de la rentrée 2021).

4. Organisation de la circulation au centre du village

Un sens de circulation est proposé ; les remarques sont les bienvenues. Des essais seront faits la 1^{ère} quinzaine de mai et cela pendant six mois.

Mme Gallois demande pourquoi ce choix de sens de circulation. M. Parker précise que le 1^{er} critère est celui de la sécurité.

Mme Le maire précise qu'un document de travail de la commission sécurité, plus détaillé, a été établi par Rémy BOYER (absent lors de cette présentation) et sera présenté lors d'un prochain conseil.

M. Ribault propose de demander l'avis de la DDT.

5. Suivi des dossiers Arbre et Maison en Péril

a) Arbre

Madame le maire nous informe qu'elle a envoyé, une mise en demeure de régulariser, sous 4 semaines, des travaux non conformes au permis de construire et au règlement d'urbanisme au propriétaire du terrain à bâtir rue des Violettes. En effet, le permis de construire stipulait que le chêne se trouvant sur ladite parcelle devait être conservé, mais celui-ci a été coupé par le propriétaire du terrain.

M. Parker demande pourquoi cela ne concerne que l'arbre.

Mme le Maire précise que la haie, également coupée, n'est pas précisée sur le règlement du lotissement.

b) Maison en Péril

La commune a pris un avocat afin de nous représenter auprès du Tribunal Judiciaire de Toulouse qui est le seul comptant pour autoriser une démolition d'un immeuble appartenant à un tiers. Notre dossier passe au tribunal le 14 avril prochain.

6. Traitements des arbres

Deux devis ont été signés auprès de l'organise LAURAGRI pour, comme chaque année, le traitement de marronniers et le traitement des buis.

7. Suppression de l'apport collectif du stade

Le lundi matin un « dépotoir » se trouve autour des containers sur le terrain du stade Alain BOYER. Il est décidé, en accord avec le SIPOM, de supprimer ces containers afin qu'il n'y ait plus ces dépôts – poubelles.



Le récup-verres et le collecteur de vêtements seront déplacés à côté de la salle polyvalente.

M. Loup nous montre des photos des containers qui se trouvent à l'intersection de la départementale 66 et le Chemin de Vilotte et servant également de dépotoir. Le collectif sera supprimé, pour les mêmes raisons que celui du stade.

M. Ribault va demander aux employés municipaux de nettoyer ses emplacements.

8. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le maire confirme que, sous 8 jours après le conseil municipal, un compte-rendu retraçant les décisions prises lors du Conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats, sera établi et affiché sur les panneaux communaux.

En parallèle un procès-verbal, qui a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal sera fait par les secrétaires de séances et transmis aux conseillers 5 jours avant le prochain conseil municipal pour en prendre connaissance.

Le règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par délibération n°20200049D en date du 19 octobre 2020 sera modifié en ce sens lors du prochain conseil.

9. Devenir du logement de la poste.

Un futur médecin envisage de s'installer en janvier 2023 à Bourg St Bernard et l'ARS (Agence Régionale de Santé) a donné son accord de principe pour son installation dans notre village.

La commune va lui proposer d'installer son cabinet dans le logement vacant situé à côté du local infirmière / ostéopathe.

Une étude a été programmée et budgétisée pour des travaux de remise en état (changement de menuiserie, peinture etc...) mais également un changement de destination afin que ce lieu puisse être ouvert en ERP (Etablissement Recevant du Public) et mise en conformité avec l'accessibilité.

Conjointement, Mme Laffon a pris contact avec l'ARS de Montpellier qui laissera le bénéfice de son installation même si le zonage change. Elle doit aussi contacter l'ARS de Toulouse.

10. Compte rendu des actions menées

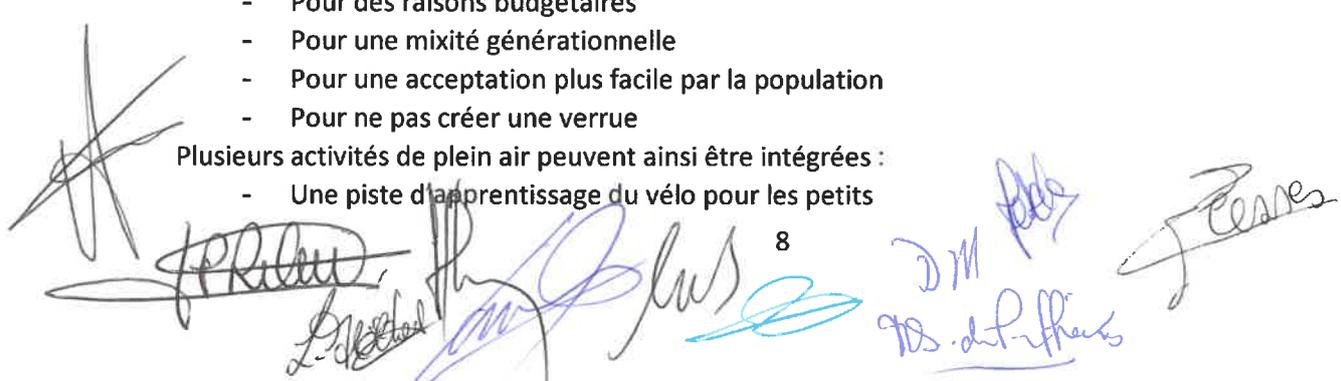
Mme Hölderle et Mme Metche présentent un projet de Skate Park qui pourrait être créé aux abords du Stade Alain Boyer, suite à une rencontre avec des enfants de la commune.

Mme Hölderle a pris contact avec des concepteurs de Skate Park et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute Garonne et à la suite de ces entretiens il s'avère qu'il serait plus intéressant d'intégrer cette étude dans un projet plus global.

- Pour des raisons budgétaires
- Pour une mixité générationnelle
- Pour une acceptation plus facile par la population
- Pour ne pas créer une verrue

Plusieurs activités de plein air peuvent ainsi être intégrées :

- Une piste d'apprentissage du vélo pour les petits



- Un parcours de santé
- Une plateforme de sports « doux » type yoga, Qi Qong, Tai chi ...
- Une zone de BMX modelable par les pratiquants.
- Un panier de basket
- Etc...

Le contenu reste à définir selon les envies de la population et bien évidemment le budget.

L'intégration à un projet global permet de « taper » à plus de portes, concernant les subventions qui ne peuvent excéder 70% du coût total.

Une annonce pourrait passer dans le « Trait d'union » pour lancer les inscriptions à appel à idées et envies des jeunes, et en parallèle, les enfants rencontrés seront contactés pour qu'ils fassent passer l'information de cette consultation par leur propre réseau.

La séance est levée à 23h45

The image contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large signature in black ink that appears to be 'J. P. R...' and another signature below it. In the center, there are several blue ink signatures and initials, including a large one that looks like 'J.M.' and another that looks like 'J.P. R...'. On the right, there is a signature in black ink that looks like 'Luis' and another below it. There are also some blue ink scribbles and initials scattered throughout the page.

